CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

5ème RÉUNION DE 2012

Séance du 5 juillet 2012

CG12/5ème/III-07

L'an deux mil douze, le 5 juillet, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

———

Dans le cadre de la politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs, le Comité Départemental de Rugby de Tarn-et-Garonne sollicite une subvention du Conseil Général afin de procéder à l'extension et à la rénovation de son siège, aujourd'hui trop exigu et inadapté à son activité.

Ce projet comprend l'achat de locaux adjacents à l'actuel siège, sis au n° 8 de l'avenue Chamier à Montauban, et la rénovation complète de cet ensemble immobilier. Sur 175 m², des bureaux et salles de réunion seront ainsi aménagés.

Le coût de l'opération globale – achat des locaux, travaux de rénovation, frais et honoraires divers – s'élève à **195 101 € TTC**.

Sur cet investissement, le Comité Départemental de Rugby de Tarn-et-Garonne a établi le plan de financement suivant :

- Subvention Conseil Général..... 150 000 €

- Prêt Fédération Française de Rugby..... 30 000 €

- Comité Départemental de Rugby..... 15 101 €

Comme nous l'avons déjà fait pour des dossiers similaires (Comités Départementaux de Basket-ball, de Tennis, District de Football), je vous propose de **répondre favorablement à la demande du Comité Départemental de Rugby** de Tarn-et-Garonne et de lui octroyer, **à titre exceptionnel, une subvention de 120 000 €,** qui sera imputée à l'article 20422, sous-fonction 32, du budget départemental. Sur la base de cette subvention, l'apport du Comité devra être porté à 45 101 €.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Accorde au Comité départemental de rugby de Tarn-et-Garonne, une subvention exceptionnelle d'un montant de 120 000 € pour l'extension et la rénovation de son siège ;

– Inscrit la dépense correspondante sur l'article 20422, sous-fonction 32 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,